

Paris, le 10 avril 2008



COMMUNIQUE  
CTPC DU 10 AVRIL  
2008 CONSACRE AU  
CAHIER DES CHARGES  
RELATIF À LA REFORME  
DU DISPOSITIF DE  
DEDOUANEMENT



Le Syndicat national des cadres des douanes a émis les plus vives réserves sur le projet de cahier des charges présenté par la direction générale. Lors du vote relatif à l'approbation de ce cahier des charges, le SNCD a voté **CONTRE**.

Le SNCD a fait lors de ce CTPC la déclaration suivante.

*"Monsieur le président, nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur le fait que le cahier des charges ne nous fournit que très peu d'informations sur la densité du futur réseau de dédouanement et reste flou sur le niveau des contrôles ex ante (contrôles immédiats).*

*Il se limite à nous indiquer que le réseau s'appuiera sur des bureaux de douane disposant de toutes les fonctions, de bureaux de contrôle aux fonctions réduites et, en leur absence, sur des agents chargés des contrôles qui pourront être placés dans des unités surveillance ou des services spécialisés en matière de contributions indirectes.*

*Quant aux contrôles ex ante, le cahier des charges indique qu'ils diminueront et que les contrôles ex post se développeront, sans d'ailleurs préciser dans quelles proportions et suivant quelles modalités pratiques.*

*L'encadrement douanier craint qu'un nombre trop limité de bureaux de douane remette en cause deux principes fondamentaux de la douane française, soutenus par la Commission européenne : l'importance du contrôle physique par la douane des marchandises importées et exportées ;*

*la personnalisation de l'offre douanière caractérisée par le libre choix offert aux entreprises du lieu de dédouanement. Cette option trouvant son expression la plus accomplie dans le dédouanement à domicile, dans les locaux mêmes de l'entreprise.*

*Grâce à son réseau actuel, la douane française a pu offrir aux entreprises le service de dédouanement à domicile tout en conservant sa capacité à contrôler les marchandises.*

*Le pourra-t-elle encore demain ? Rien est moins sûr.*

*Dès lors que les personnels chargés des contrôles ex ante seront basés loin des entreprises, nos contrôles se traduiront par une augmentation de l'immobilisation des marchandises préjudiciable à l'activité des entreprises qui, par ailleurs, obéissent à la contrainte du « juste à temps », seule option répondant aux critères d'optimisation des coûts de stockage.*

*Les douaniers seront confrontés au dilemme suivant : réduire les contrôles sur les marchandises ou bien pénaliser les entreprises, autrement dit privilégier la protection des citoyens ou celle de nos entreprises. Ce choix n'est pas gérable.*

*Le SNCD estime qu'un maillage insuffisant, non cohérent par ailleurs avec les contraintes des contrôles sécuritaires, encouragera les entreprises à dédouaner leurs marchandises aux points d'entrée et de sortie de l' Union européenne. Cet effet collatéral risque de générer une augmentation des coûts et du temps de dédouanement lié à l'engorgement corrélatif probable des plate-formes portuaires et aéroportuaires.*

*Ce schéma risque de favoriser mécaniquement les ports du Nord de l'Europe qui seront les premiers bénéficiaires de la délocalisation prévisible d'une grande partie de notre dédouanement. Les transferts d'emploi induits se feront au détriment de la valeur ajoutée en France, donc de notre produit intérieur brut.*

*Soyez assuré, monsieur le président, qu' il ne s'agit pas d'une opposition de principe de notre part à toute évolution.*

*La stratégie du Syndicat national des cadres des douanes le préserve d'un tel aveuglement. Mais en l'absence de visibilité sur le futur maillage de la douane, il est clair que nous ne pouvons cautionner un schéma qui pourrait s'avérer néfaste pour nos entreprises, pour l'emploi localisé en France, pour la sécurité de nos concitoyens.*

*De plus cette faible visibilité est peu respectueuse des douaniers en général et plus spécifiquement des agents de catégorie A, serviteurs de l'Etat que le SNCD a l'honneur de représenter dans cette enceinte."*

Le SNCD poursuit sa participation au processus de dialogue social aussi bien à Montreuil, à la direction générale des douanes et droits indirects, qu'à Bercy, au ministère. Dans une négociation difficile, le SNCD se doit de dialoguer avec tous les interlocuteurs possibles à commencer par notre directeur général. Nous considérons que nous devons utiliser toutes les voies possibles pour remplir notre mission de représentation des intérêts de nos adhérents, de nos sympathisants et au-delà de l'ensemble des douaniers.

Notre organisation, à ce stade du débat, considère que la normalisation du dialogue social directionnel passe par un traitement ministériel commun de l'accompagnement social de l'ensemble des réformes imposées à tous les agents du ministère, notre maison commune (cf. notre précédent communiqué rendant compte de notre audience à Bercy le 9 avril 2008).

Le président du SNCD,  
Jacques DEFFIEUX